# Conditions générales d'utilisation du programme de fidélité « CASINO by NYOTA »

Article 1. Objet des CGU

Article 2. Acceptation des CGU

Article 3. Adhésion au programme de fidélité Casino by NYOTA

Article 4. Conditions relatives à la carte de fidélité Casino by NYOTA

Article 5. Avantages du programme de fidélité Casino by NYOTA

Article 6. Évolution du programme de fidélité Casino by NYOTA

Article 8. Responsabilité

Article 9 . Force majeure

Article 10. Loi applicable et règlement des litiges

Article 11. Dispositions diverses

### Article 1. Objet des CGU

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation du Programme de Fidélité "Casino by NYOTA" (ciaprès, les "**CGU**") définissent les modalités selon lesquelles les Adhérents (tels que définis ci-après) bénéficient des avantages du Programme de Fidélité "Casino by NYOTA".

### Article 2. Acceptation des CGU

L'adhésion au Programme de Fidélité "Casino by NYOTA" et l'utilisation de la carte de fidélité virtuelle " Casino by NYOTA" impliquent l'acceptation sans réserve des présentes CGU, dont le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance lors de son inscription.

CASINO se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGU. CASINO invite l'Adhérent à les consulter régulièrement.

# Article 3. Adhésion au programme de fidélité Casino by NYOTA

Le Programme de Fidélité " Casino by NYOTA " est ouvert à tout particulier, consommateur, âgé de plus de 13 ans (ci-après, les "**Adhérents**") ayant téléchargé l'application mobile CASINO disponible sur Google Play et AppStore et créé un compte.

Tout compte comportant une anomalie (incomplet, erroné) est susceptible de ne pas être pris en compte.

# Article 4. Conditions relatives à la carte de fidélité Casino by NYOTA

La carte de fidélité "Casino by NYOTA" ne peut être utilisée que par son titulaire. Un même Adhérent ne peut être titulaire et utilisateur que d'une seule carte de fidélité "Casino by NYOTA". La carte de fidélité "Casino by NYOTA" ne peut être cédée en dehors du foyer.

La carte de fidélité "Casino by NYOTA" (virtuelle) est valable dans l'ensemble des points de vente CASINO

La carte de fidélité "Casino by NYOTA" est la propriété de la société NYOTA SARL et ne peut être reproduite. Elle peut être retirée à tout moment en cas de fraude ou d'utilisation abusive ou non conforme aux dispositions des présentes CGU. Le titulaire de la carte de fidélité "Casino by NYOTA" perd alors tout droit d'utilisation des Avantages précédemment acquis (qu'il s'agisse de Cashback ou de bons d'achat inscrits au crédit du "Compte Casino by NYOTA").

Toute carte de fidélité "Casino by NYOTA" qui ne serait pas utilisée pendant une durée de deux (2) ans sera automatiquement désactivée par NYOTA.

# Article 5. Avantages du programme de fidélité Casino by NYOTA

Le Programme de Fidélité "Casino by NYOTA" permet aux Adhérents de bénéficier des avantages suivants :

- Cumul de cash back sur le "Compte Casino by NYOTA";
- Offre personnalisée
- Obtention de bons d'achat

Ci-après, les "Avantages".

La carte de fidélité "Casino by NYOTA" n'est pas un moyen de paiement.

# 5.1 Détail des Avantages

#### 5.1.1 Cumul de cash back sur le "Compte Casino by NYOTA" (cagnottage)

Les Adhérents pourront cumuler des cash back sur leur "Compte Casino by NYOTA" en présentant leur carte virtuelle (QRcode unique) à chaque passage en caisse. Le pourcentage applicable au calcule du cash back est librement fixé par CASINO et communiqué préalablement à l'Adhérant.

A ce titre, les adhérents seront systématiquement notifié à chaque cumul de cashback et pourront consulter le solde de leur cash back exprimé en francs CFA

En cas de contestation sur le montant du cash back acquis sur la carte de fidélité "Casino by NYOTA" ou sur le nouveau cumul, toute réclamation devra être faite auprès de NYOTA via l'application mobile CASINO dans la journée de l'achat. Aucune contestation ne sera acceptée passé ce délai.

#### 5.1.2 Offres personnalisées

L'adhérent au programme de fidélité "Casino by NYOTA" peut recevoir des offres personnalisées dont les modalités seront détaillées directement sur lesdites offres.

Parmi ces offres, l'Adhérent peut notamment se voir offrir un ou plusieurs bon(s) de réduction à valoir sur ses prochains achats. Le périmètre d'utilisation de l'offre promotionnelle est précisé sur le bon de réduction lui-même

#### 5.2 Utilisation des Avantages

#### 5.2.1 Utilisation du cash back

Le cash back cumulé sur le "Compte Casino by NYOTA" est transformé à intervalle régulier par CASINO en bon d'achat à retirer en magasin. L'adhérant est notifié de la disponibilité de son bon d'achat par: Notification push, SMS et Email.

CASINO fixe librement le seuil minimum de cash back cumulé pouvant donner droit un bon d'achat.

CASINO fixe librement la validité du bon d'achat octroyé.

Le bon d'achat ainsi généré est utilisable dès le prochain achat, quand le titulaire de la carte de fidélité le souhaite, dans la limite des conditions ci-dessus.

Toute tentative de fraude dans l'acquisition et/ou dans l'utilisation des bons d'achat, donnera lieu à une résiliation immédiate de la commande et de la carte de fidélité de l'adhérant. CASINO et NYOTA se réservant le droit de poursuivre le fraudeur en justice.

#### 5.2.2 Utilisation des offres personnalisées

Comme indiqué ci-dessus, les offres personnalisées comprennent notamment des bons de réduction. Les bons de réduction accordés aux Adhérents sont utilisables dans les délais de validité mentionnés sur les bons. Ces délais n'excèdent pas soixante (60) jours à compter de leur date d'émission.

Le titulaire de la carte de fidélité CASINO ne peut présenter qu'un seul bon par passage en caisse. Toute reproduction du bon est interdite. Pour pouvoir être acceptés, les bons de réduction ne doivent être ni abîmés, ni déchirés, ni falsifiés. Les bons de réduction appartiennent au titulaire de la carte de fidélité et sont incessibles, intransmissibles, non remboursables, non échangeables en espèces et ne peuvent donner lieu à aucun rendu de monnaie.

CASINO se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne qui proposerait de céder un ou plusieurs bons, notamment via un site Internet ou les réseaux sociaux, que cette cession soit proposée à titre gratuit ou onéreux. Ces bons de réduction ne sont en toute hypothèse utilisables qu'à partir d'un montant d'achat supérieur ou égal au seuil d'achat mentionné sur le bon ou, à défaut au montant de la remise indiquée sur ce bon.

Toute tentative de fraude dans l'acquisition et/ou dans l'utilisation des bons de réduction donnera lieu à la résiliation immédiate de la commande, CASINO se réservant le droit de poursuivre le fraudeur en justice.

# Article 6. Évolution du programme de fidélité Casino by NYOTA

Tout ou partie des règles, droits et avantages exposés dans les présentes CGU et/ou dans tout autre document relatif au présent Programme de fidélité pourront être modifiés ou supprimés temporairement ou définitivement à tout moment.

Dans cette hypothèse, les droits et avantages acquis par le titulaire de la carte de fidélité "Casino by NYOTA" à la date de suppression ou de modification lui resteront dus.

En revanche, les droits et avantages modifiés ou supprimés pour l'avenir n'ouvriront aucun droit à indemnisation en faveur de l'Adhérent. Dans ce cas, les titulaires de la carte de fidélité "Casino by NYOTA" seront prévenus trois (3) jours à l'avance par affichage ou diffusion dans les points de vente et/ou sur l'application mobile CASINO.

Si l'Adhérent demande son retrait du Programme de Fidélité Casino by NYOTA, il renonce aux Avantages du Programme de Fidélité "Casino by NYOTA". L'Adhérent peut effectuer la demande en depuis la rubrique Service Client de l'application CASINO

# Article 7. Données à caractère personnel

Dans le cadre du programme de fidélité Casino by NYOTA, des données à caractère personnel de l'Adhérent (client) doivent obligatoirement être collectées par CASINO et NYOTA (un astérisque précise les données obligatoires lors de la collecte).

Les conditions de collecte et de traitement des données à caractère personnel de l'Adhérent (nature des données collectées, finalité des traitements effectués, base légale, destinataire des données, durée de conservation des données, droits dont dispose la personne concernée, coordonnées du Délégué à la Protection des Données), ainsi que les modalités de gestion des cookies du Site sont précisées dans la "Politique de confidentialité" librement consultable.

# Article 8. Responsabilité

L'Adhérent est seul responsable en cas d'utilisation abusive ou non conforme aux dispositions des présentes CGU de sa carte de fidélité "Casino by NYOTA". CASINO décline toute responsabilité pour toutes conséquences directes ou indirectes d'utilisation frauduleuse ou non conforme de la carte de fidélité "Casino by NYOTA"

En cas de perte ou de vol de la carte, CASINO ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse du montant crédité sur le " Compte Casino by NYOTA " et aucune demande de remboursement ne sera recevable.

L'Adhérent est également seul responsable de la véracité des informations qu'il communique lors de son adhésion au Programme de Fidélité "Casino by NYOTA" ainsi que de la préservation des identifiants (adresse email, numéro de téléphone et mot de passe) lui permettant de se connecter à son compte client. Il supportera seul les conséquences qui pourraient résulter de toute utilisation par des tiers qui auraient eu connaissance de ceux-ci, à moins qu'il ne démontre que la connaissance de son identifiant et de son mot de passe résulte d'une faute de CASINO et/ou NYOTA.

S'agissant de l'application mobile CASINO, l'Adhérent est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, CASINO ne saurait engager sa responsabilité en cas d'indisponibilité ou de ralentissement de l'application. Plus généralement, la responsabilité de CASINO ne saurait être engagée pour tous les inconvénients et dommages inhérents à l'utilisation d'Internet notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique ou tout autre cas de force majeure ou cas fortuit.

CASINO est exonérée de toute responsabilité pour toute conséquence, directe ou indirecte, des éventuelles anomalies de fonctionnement du Programme de Fidélité, quelle que soit leur cause. Ainsi en cas d'anomalie résultant notamment d'une erreur technique ou matérielle évidente ou d'un bug informatique concernant en particulier le cumul du cash back du "Compte Casino by NYOTA", le titulaire de la carte de fidélité "Casino by NYOTA" ne pourra pas en exiger le bénéfice, ni en demander le remboursement. Dès que cette anomalie aura été découverte ou portée à la connaissance de CASINO, cette dernière procèdera à la régularisation du " Compte Casino by NYOTA ". Cette régularisation sera portée à la connaissance du titulaire du " Compte Casino by NYOTA!".

De même, dans l'hypothèse où des anomalies techniques apparaîtraient lors de l'impression des bons de réduction (ex : absence de date de validité, absence de mentions des produits bénéficiant de l'offre ou absence de montant de la remise accordée) rendant ces derniers incomplets dans les modalités de leur utilisation, les hôtesses de caisses seront en droit de récupérer les bons défectueux et de refuser leur utilisation en caisse.

### Article 9 . Force majeure

CASINO ne saurait être tenue responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes qui résulterait de la survenance d'un événement de force majeure, c'est-à-dire ceux échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvaient être raisonnablement prévus lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, qui empêchent l'exécution de son obligation par le débiteur. Sont également considérés comme cas de force majeure, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux congolais.

La survenance d'un cas de force majeure constitue une cause de suspension des obligations de CASINO ou d'extinction desdites obligations lorsque l'événement se prolonge au-delà d'un (1) mois.

# Article 10. Loi applicable et règlement des litiges

Les présentes CGU sont soumises à la loi congolaise.

Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les Parties s'engagent, avant toute action judiciaire, à rechercher une solution amiable. A ce titre, les Adhérents sont invités à contacter le service client CASINO by NYOTA via l'application mobile.

# **Article 11. Dispositions diverses**

Il est formellement convenu entre les Parties que toute tolérance ou renonciation de l'une des Parties dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes CGU, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent accord, ni générer un droit quelconque.

En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistants et le contenu de la clause prévaudra.

Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de CASINO et/ou NYOTA dans des conditions raisonnables de sécurité seront considérés comme des preuves des communications intervenues entre les Parties.